



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Etape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire participe à l'information des élus sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité.

Commune
d'Alata

02A-212000061-20260410-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

AVANT-PROPOS

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier les choix politiques des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue la première étape.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- ✓ Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre.
- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- ✓ La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- ✓ Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération. Le D.O.B. est ensuite relaté dans un compte-rendu de séance.

Dans les 15 jours, il est mis à disposition du public en mairie et le public en est avisé. Il est également transmis au président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccio.

De plus, il est mis en ligne sur le site Internet communal dans le mois qui suit la séance.

Le Budget Primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population alataise tout en intégrant le contexte économique et social, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale.

Le projet de budget primitif 2026 sera soumis au vote du conseil municipal du 24 avril 2026.

02A-212000061-20260410-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
PARTIE I – Contexte général : situation économique et sociale	8
1. Contexte international et européen	8
2. Contexte national	9
3. Contexte local	10
PARTIE II – Principales mesures de la Loi de Finances 2026	12
1. Mesures relatives au bloc communal	12
2. Impact des mesures sur les finances de la commune d'Alata.....	12
PARTIE III – Situation et orientations budgétaires de la commune.....	16
1. La situation financière de la commune d'Alata.....	16
2. Un budget construit autour de deux priorités : maîtrise de l'endettement et maintien d'une capacité d'investissement.....	17
2.1 Prévisions des recettes communales pour l'exercice 2026	17
2.2 Prévisions des dépenses communales pour l'exercice 2026.....	18
PARTIE IV – Structure et gestion de la dette de la commune.....	22
GLOSSAIRE.....	24

02A-212000061-20260410-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



INTRODUCTION



Le rapport sur les orientations budgétaires de la commune intervient dans un contexte difficile caractérisé par des contraintes et incertitudes qui restent fortes comme :

- ✓ Une augmentation du coût des fluides (électricité, carburant ...),
- ✓ Une augmentation des prix à la consommation,
- ✓ Une hausse du budget des ressources humaines à la suite de décisions nationales et de mesures de protection du pouvoir d'achat,
- ✓ Des dotations stables, voire en diminution,
- ✓ Une diminution des autorisations d'urbanisme,
- ✓ Des réformes fiscales impactant les ressources des communes.

Pour autant, le maintien de la stratégie financière engagée par la commune d'Alata depuis 2022 est indispensable pour assurer les grands équilibres financiers de la commune.

Cette stratégie est articulée autour de trois objectifs :

- ✓ Contenir les dépenses de fonctionnement en dépit du contexte économique,
- ✓ Adapter les investissements en fonction des capacités financières tout en maintenant un haut niveau de réalisation pour l'attractivité de la commune,
- ✓ Agir pour diminuer le niveau d'endettement.

Le présent rapport s'articule autour de quatre axes :

- ✓ Le premier axe est consacré à la situation économique et sociale au niveau national et local,
- ✓ Le second axe présente les principales mesures de la Loi de Finances 2026 impactant le budget des communes,
- ✓ Le troisième axe expose la situation et les orientations budgétaires 2026 de la commune,
- ✓ Le quatrième axe complète les orientations proposées par la structure et la gestion de la dette.

02A-212000061-20260410-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





PARTIE I – Contexte général : situation économique et sociale

1. Contexte international et européen

Monde : Une croissance mondiale modérée et structurellement affaiblie

Les principales institutions internationales (FMI, OCDE, ONU) convergent vers un diagnostic de ralentissement durable de la croissance mondiale :

- ✓ Croissance mondiale estimée autour de 2,7 % à 3,3 % en 2026, inférieur à la moyenne pré-pandémique d'environ 3,5 %,
- ✓ Croissance plus dynamique dans les économies émergentes, supérieure à 4 %, que dans les pays avancés, aux alentours de 1,5%.

Le cycle économique mondial est désormais caractérisé par une croissance « résiliente mais lente », avec une moindre contribution du commerce international et de l'investissement.

La désinflation est en cours mais elle reste incomplète : retour progressif vers les cibles des banques centrales mais le processus est lent et incertain. En effet, elle est sensible au prix de l'énergie, aux tensions géopolitiques (Moyen-Orient, Ukraine), à la hausse des droits de douane issue des rivalités Etats-Unis/Chine.

Zone euro : Une croissance faible

Scénario de croissance : l'économie européenne apparaît en retrait par rapport aux autres grandes zones (1,2% contre 1,4%). Elle est confrontée à une croissance structurelle faible liée notamment à une productivité atone, une dépendance énergétique et un contexte géopolitique défavorable.

Inflation : attendue autour de 2%. Elle est globalement maîtrisée mais le risque de rebond lié à l'énergie est certain.

Politique monétaire : la phase de stabilisation est engagée avec des taux directeurs considérés comme proches de leur niveau d'équilibre. Ainsi, les conditions de financement sont progressivement moins restrictives. Cela constitue donc un soutien modéré à l'activité, sans relancer fortement la croissance.

Finances Publiques Européennes : elles restent dégradées à cause des déficits publics encore élevés dans plusieurs Etats et à cause de la dette publique en hausse. Le cadre budgétaire européen impose ainsi une trajectoire de redressement progressive, limitant les marges de manœuvre.

L'Europe reste une zone plus vulnérable aux chocs externes que d'autres grandes économies comme la dépendance énergétique, les faibles gains de productivité et le ralentissement du commerce mondial.



2. Contexte national

Scénario de croissance : une croissance économique modérée dans un environnement contraint

En 2026, l'économie française connaît une croissance modérée, estimée entre 1,0 % et 1,3 %, dans la continuité du ralentissement observé depuis 2023 et un contexte international peu porteur. Cette progression repose principalement sur la demande intérieure, soutenue par la baisse de l'inflation et une amélioration progressive du pouvoir d'achat des ménages.

Cependant, la dynamique reste limitée par des facteurs structurels, tels que l'incertitude élevée, la confiance fragile des acteurs économiques et des contraintes sur l'investissement, en particulier pour les entreprises exposées à des taux d'intérêt encore relativement élevés. Le commerce extérieur contribue peu à la croissance, en raison d'une compétitivité limitée et du ralentissement de la demande mondiale.

Inflation : un retour progressif vers des niveaux maîtrisés

Après les fortes tensions inflationnistes observées entre 2021 et 2023, la France connaît une phase de désinflation progressive. En 2026, l'inflation devrait se rapprocher de 2 %, en cohérence avec l'objectif de stabilité des prix fixé au niveau européen.

Des finances publiques sous forte contrainte

La situation des finances publiques françaises demeure un point de vigilance majeur. En 2026, le déficit public devrait rester supérieur au seuil de 3 % du PIB, malgré les engagements de redressement pris par l'État. La dette publique, quant à elle, se maintient à un niveau élevé, proche de 110 % du PIB.

Dans ce contexte, la stratégie budgétaire nationale vise à engager une trajectoire de consolidation progressive des finances publiques. Celle-ci repose sur :

- ✓ une maîtrise accrue de la dépense publique ;
- ✓ la réduction progressive des dispositifs exceptionnels de soutien ;
- ✓ des efforts structurels visant à améliorer l'efficacité de la dépense.

Toutefois, cette trajectoire est rendue complexe par l'existence de besoins de financement importants, notamment liés à la transition écologique, à la politique de défense et aux dépenses sociales.

Orientations de la Loi de Finances 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un objectif de redressement des comptes publics, tout en maintenant des priorités stratégiques.

Parmi les principales orientations figurent :

- ✓ la poursuite de la réduction du déficit public, dans le respect des engagements européens ;
- ✓ la stabilisation, voire la modération, de la dépense publique ;
- ✓ le maintien des investissements prioritaires, notamment dans les domaines de la transition écologique, de la souveraineté économique et de la cohésion territoriale.

S'agissant des collectivités territoriales, l'État confirme une volonté de maîtrise de la dépense locale, dans un cadre global de contribution à l'effort de redressement des finances publiques. Les concours financiers de l'État devraient évoluer de manière encadrée, dans un contexte de contraintes budgétaires fortes.



Conditions de financement en amélioration progressive

Après une période de forte hausse des taux d'intérêt, les conditions de financement tendent à s'améliorer progressivement. Cette évolution s'explique par la stabilisation de la politique monétaire et la baisse de l'inflation.

Toutefois, les niveaux de taux restent supérieurs à ceux observés avant 2022, ce qui continue de peser sur le coût de l'endettement, tant pour l'État que pour les collectivités territoriales.

Dans ce contexte, la gestion de la dette et la maîtrise de l'endettement constituent des enjeux majeurs pour l'ensemble des acteurs publics.

Enjeux pour les collectivités territoriales

Le contexte économique national a des implications directes sur les finances locales.

D'une part, la modération de la croissance limite le dynamisme des recettes fiscales, bien que celles-ci bénéficient encore de l'évolution des bases. D'autre part, certaines dépenses demeurent orientées à la hausse, notamment sous l'effet de l'inflation passée et des revalorisations salariales.

Par ailleurs, le cadre budgétaire national, marqué par la nécessité de redresser les finances publiques, est susceptible de se traduire par :

- ✓ une évolution contenue des dotations de l'État ;
- ✓ un renforcement des mécanismes de régulation de la dépense publique locale.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales doivent adapter leur stratégie financière afin de préserver leurs équilibres, en veillant à :

- ✓ contenir la progression des dépenses de fonctionnement ;
- ✓ maintenir un niveau d'épargne suffisant ;
- ✓ prioriser leurs investissements ;
- ✓ sécuriser leur trajectoire financière pluriannuelle.

Conclusion :

En 2026, l'économie mondiale, européenne et française se caractérise par une croissance modérée, un retour progressif à la stabilité des prix et des risques persistants liés aux tensions géopolitiques et aux marchés financiers.

La zone euro et la France connaissent une croissance limitée, avec une inflation stabilisée mais encore sensible aux chocs externes. Les finances publiques restent contraintes, imposant une gestion prudente des dépenses et des investissements.

Dans ce contexte, les acteurs publics doivent concilier discipline budgétaire et maintien d'investissements stratégiques pour soutenir la résilience des territoires.

3. Contexte local

Loi de finances et impact sur la Corse

La loi de finances pour 2026, est adoptée le 2 février 2026 par le Parlement, dans un climat politique conflictuel.

En effet, la majorité fragile, le recours institutionnel contraint (49.3) et la forte polarisation politique créent un contexte tendu.



Finances locales : pression sur les budgets locaux

La loi de finances 2026 s'inscrit dans une logique de maîtrise des finances publiques impulsée par l'État : ralentissement de la progression de ses dotations, attente d'une gestion plus rigoureuse de la part des collectivités, marges de manœuvre budgétaires plus limitées qu'avant.

Dotations de l'État : stabilité globale mais tensions réelles

Les concours financiers, dont la Dotation globale de fonctionnement, sont globalement stabilisés au niveau national mais redistribués selon des critères (richesse, population, ruralité).

Inflation et charges : effet "ciseau" toujours présent

Même si l'inflation ralentit, ses effets persistent :

- ✓ dépenses en hausse : énergie, masse salariale (revalorisations), coûts des services publics.
- ✓ recettes peu dynamiques : dotations quasi stables, fiscalité locale encadrée.

Investissement local : maintien mais sous contrainte

L'État encourage toujours l'investissement via les subventions (DSIL, DETR) et le soutien à la transition écologique.

Cependant, les projets doivent être priorisés, l'autofinancement devient plus difficile.

Ainsi, les communes doivent sélectionner les investissements et faire attention à l'endettement.

Fiscalité locale : peu de leviers nouveaux

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, il y a moins de leviers fiscaux directs et une dépendance accrue aux compensations de l'État.

En 2026, il n'y a pas de réforme majeure donnant plus d'autonomie. Il est donc important de gérer les bases fiscales existantes.

Spécificités utiles pour la Corse

Dans le territoire insulaire, les points d'attention sont les surcoûts structurels (insularité, transport, énergie), la dépendance aux financements publics et le besoin d'investissements (infrastructures, tourisme, environnement).

La loi de finances ne compense qu'en partie ces spécificités.

Conclusion :

La loi de finances pour 2026 confirme un environnement budgétaire contraint pour les collectivités locales. Dans un contexte de stabilité des concours de l'État et de dynamisme des charges, la commune devra poursuivre une gestion rigoureuse, préserver ses équilibres financiers et adapter ses choix d'investissement. Cette situation appelle à la prudence, tout en maintenant la capacité de la commune à répondre aux besoins de la population et aux spécificités de son territoire.

PARTIE II – Principales mesures de la Loi de Finances 2026



1. Mesures relatives au bloc communal

L'effort global demandé aux collectivités avoisine les deux milliards d'euros.

Baisse des compensations fiscales

Plusieurs mécanismes historiques sont réduits, tels que la Taxe Professionnelle, quasi supprimée pour les communes et la Compensation sur les locaux industriels avec une baisse nationale significative d'environ 307 M€.

Ainsi, une substitution progressive des dotations s'opère par des ressources locales et démontre le désengagement de l'État.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF, principale source de financement pour les collectivités locales, est stabilisée à environ 27 Md€ sans indexation sur l'inflation.

La perte de pouvoir d'achat est estimée à environ 350 M€ pour le bloc communal.

Péréquation financière

Les dotations de péréquation, destinées à réduire les disparités entre collectivités, augmentent de 390 millions d'euros. Cette mesure vise à soutenir les communes les plus fragiles financièrement.

Cependant, étant une partie de la DGF, qui est gelée, cela implique une baisse d'autres dispositifs au sein de la DGF.

2. Impact des mesures sur les finances de la commune d'Alata

2.1 Dotation Globale de Fonctionnement de la commune

	2024	2025	2026	
Dotation Forfaitaire	390 411 €	395 592 €	395 592 €	Dotations de Péréquation
Dotation de Solidarité Rurale	98 822 €	96 500 €	96 500 €	
Dotation Nationale de Péréquation	83 451 €	79 836 €	79 836 €	
Total DGF Alata	572 684 €	571 928 €	571 928 €	

Panorama de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la commune d'Alata

Dotation Forfaitaire (DF) des communes en 2026

Seul arrêté préfectoral reçu à ce jour (2026-BABF-036), la dotation forfaitaire de la commune d'Alata peut être estimée à **395 592 €**. En effet, cet arrêté attribue aux communes de la Corse-du-Sud une somme de 9 969 995 €. Décomposée en acomptes prévisionnels mensuels, la commune percevra de janvier à mai 2025, 32 966 € par mois. L'estimation est donc ce montant mensuel multiplié par 12.

Le montant reste inchangé par rapport à 2025.

Dotation de péréquation au niveau communal (DSU/DSR)

Pour l'autorité compétente, par délégation.

Dotation solidarité Urbaine (DSU)

La commune d'Alata n'est pas éligible à la DSU. Elle concerne les communes de plus de 10 000 habitants et accessoirement la strate de 5 000 – 10 000 habitants.

Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

La DSR est un dispositif privilégié de péréquation verticale au sein de la strate inférieure à 10 000 habitants, composée de 3 fractions.

La commune Alata est éligible à une des trois composantes :

- La DSR bourg centre : sont éligibles les communes qui supportent les charges de centralité en zone rurale,
- La DSR « cible » : sont éligibles les 10 000 premières communes d'un classement établi à partir d'un indice synthétique. En 2023, la commune d'Alata était classée 13 928^{ème}. En 2026, le classement n'est pas encore connu, cependant nous pouvons supposer que la commune d'Alata ne sera pas éligible,
- La DSR péréquation : sont éligibles les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 2 fois la moyenne de la strate. 98% des communes sont éligibles.

En 2026, par manque d'information et par prudence, la DSR de la commune d'Alata peut être considérée identique à l'exercice précédent, soit à **96 500 €**.

Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

N'ayant aucune visibilité, et possédant des effets de seuils très marqués, il est très difficile d'effectuer des projections sur cette dotation.

En 2026, il sera donc porté au budget le montant perçu en 2025, soit **79 836 €**.

2.2 Maintien de l'enveloppe nationale allouée à la Dotation pour station de Titres Sécurisés

Créée pour compenser aux communes les coûts résultant du fonctionnement des stations d'enregistrement des demandes de titres d'identité (passeports et cartes nationales d'identité, la dotation pour stations de titres sécurisés (DTS) était organisée en 3 fractions :

- ✓ Une part forfaitaire pour chaque station d'enregistrement existant au 1er janvier de l'année, d'un montant de 9 000 €,
- ✓ Une part variable attribuée pour chaque station en fonction du nombre de demandes de titres d'identité enregistrées au cours de l'année précédente selon un barème fixé par décret,
- ✓ Une majoration de 500 € pour les stations inscrites, au 1er janvier de l'année, à un module « dématérialisé et interopérable » de prise de rendez-vous.

Pour 2026, l'enveloppe nationale est maintenue, seuls les critères de part variable et de majoration seront affinés par décret.

Le montant de **9 000 €** sera porté au budget 2026.



Fonds de compensation de la TVA

le FCTVA est ajusté afin de réduire la dépense publique, avec un recentrage sur les dépenses d'investissement et des modalités de remboursement moins favorables pour certaines collectivités. Ces mesures visent à générer des économies pour l'Etat, mais pourraient freiner l'investissement local. Le taux reste à 16,404%.

Enveloppe des dotations d'équipement fléchées :

- ✓ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 M€, soit une baisse de 200 M€ par rapport à 2025,
- ✓ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 M€, comme l'exercice précédent, puisque la dotation est maintenue.

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds Vert » :

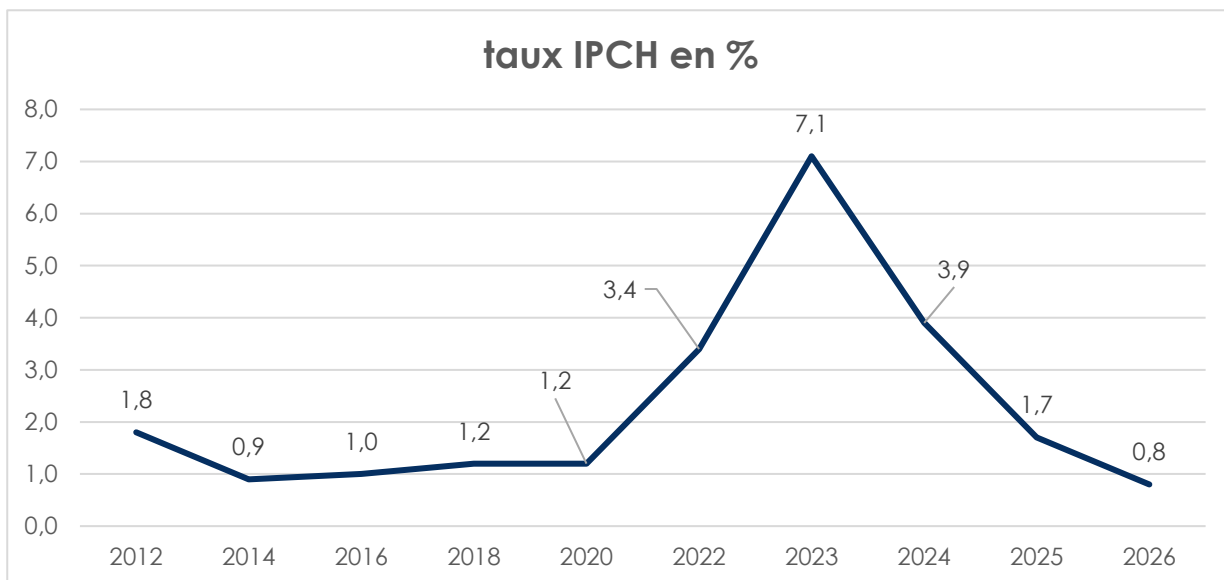
Ouvert en LFI 2023, ce fonds est reconduit en 2026, avec une enveloppe, en baisse, de 850 M€. Il couvre quatre thématiques :

- La résilience climatique des territoires,
- La rénovation énergétique des équipements publics,
- La renaturation et la sobriété foncière,
- Les mobilités et les aménagements durables.

2.4 Majoration forfaitaire des bases de +0.8%

Depuis 2018, la formule d'actualisation automatique est calculée en fonction de l'inflation au sens européen « IPCH » annuel.

En 2025, le taux est de **0.8%**.



L'état 1259COM 2026 précise les bases fiscales de la commune pour 2026. Elles sont ainsi valorisées comme suit :

1259COM 2026	Bases imposition effectives 2025	Bases imposition prévisionnelles 2026	Variation
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 105 977	5 237 000	+ 2.57%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	9 179	9 100	- 0.86%
Taxe d'habitation (TH)	571 160	524 300	- 8.20%

Obligation de « Budget Vert » en comptabilité :

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Budget Primitif des collectivités de plus de 3 500 habitants appliquant l'instruction M57 devra comprendre, dès 2024, une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cette annexe ne portera que sur les seules dépenses d'investissement et distinguera leurs contributions négatives ou positives à la transition écologique.

Elle sera présentée conformément à un modèle national.



PARTIE III – Situation et orientations budgétaires de la commune

1. La situation financière de la commune d'Alata

L'étude de la situation financière de la commune a été réalisée avec les données issues des comptes administratifs 2023, 2024 et du compte financier unique 2025.

La trajectoire prévisionnelle budgétaire 2026-2028 s'inscrit dans le rôle assigné aux collectivités par la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

	Compte administratif		CFU	Trajectoire Budgétaire prévisionnelle			
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT (DRF)	2 539 612	2 692 515	2 756 833	3 004 934	3 065 033	3 126 333
	Variation		6,02%	2,39%	9,00%	2,00%	2,00%
	dont charges à caractère général (011)	671 139	705 836	755 551	866 793	884 129	901 811
	Variation		5,17%	7,04%	14,72%	2,00%	2,00%
	dont charges de personnel (012)	1 474 370	1 497 660	1 556 662	1 587 795	1 619 551	1 651 942
	Variation		1,58%	3,94%	2,00%	2,00%	2,00%
	dont autres charges de gestion courante (65)	242 357	240 565	314 449	385 449	393 158	401 021
	Variation		-0,74%	30,71%	22,58%	2,00%	2,00%
	dont intérêts d'emprunt (66)	150 410	247 020	125 480	131 545	103 935	95 345
	Variation		64,23%	-49,20%	4,83%	-20,99%	-8,26%
	dont amortissements des biens (68)				28 650	32 500	36 500
	Variation					13,44%	12,31%
	RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT (RRF)	3 018 768	3 703 904	3 835 592	3 588 407	3 610 060	3 632 071
	Variation		22,70%	3,56%	-6,44%	0,60%	0,61%
dont impôts et taxes (73)	1 940 095	2 654 487	2 436 825	2 470 128	2 494 829	2 519 778	
Variation		36,82%	-8,20%	1,37%	1,00%	1,00%	
dont dotations et participations (74)	720 603	687 436	698 923	711 576	704 460	697 416	
Variation		-4,60%	1,67%	1,81%	-1,00%	-1,00%	
dont autres	358 070	361 981	699 844	406 703	410 770	414 878	
Variation		1,09%	93,34%	-41,89%	1,00%	1,00%	
dont amortissements des subventions (77)							
					0,00%	0,00%	
EPARGNE BRUTE RECURRENTE (EB)	479 156	1 011 389	1 078 759	583 473	545 027	505 738	
INVESTISSEMENT	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	2 112 528	1 786 195	2 091 021	2 681 317	1 426 363	1 178 255
	dont dépenses d'équipement	1 624 481	1 166 781	1 369 802	1 001 355	1 200 000	1 000 000
	dont capital de la dette	488 047	618 457	716 022	223 055	226 363	178 255
	dont autres	0	957	5 197	1 456 907	0	0
	RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	730 954	2 009 592	1 327 204	2 715 862	1 439 262	1 366 848
	dont subventions d'investissement	341 896	607 123	451 851	104 265	300 000	200 000
	dont FCTVA	137 645	273 073	198 285	190 000	164 262	196 848
	dont Taxe Aménagement	251 014	251 809	69 401	82 845	75 000	70 000
	dont autres (1068)	0	877 584	582 508	1 313 980	900 000	900 000
	Emprunts bancaires	500 000	500 000	500 000	500 000	0	0
	Capital dette au 31/12 (K)	3 628 393	3 021 013	2 304 991	2 581 936	2 355 573	2 177 318
		2023	2024	2025	2026	2027	2028
	Taux épargne brute (EB/RRF)	15,87%	27,31%	28,12%	16,26%	15,10%	13,92%
	Capacité de désendettement (K/EB)	8	3	2	4	4	4
Indice volumétrique d'endettement (dette/RRF)	120%	82%	60%	72%	65%	60%	



à base d'hypothèses pessimistes en matière de recettes attendues, l'analyse prospective permet d'illustrer une trajectoire budgétaire soutenable à l'horizon 2028 avec une capacité de désendettement de 4 ans contre 8 ans en 2023, un taux d'épargne brute de 16.26% supérieur au seuil moyen de 13%, et un taux d'endettement appréciable car inférieur au seuil d'alerte (100%).

2. Un budget construit autour de deux priorités : maîtrise de l'endettement et maintien d'une capacité d'investissement.

L'objectif poursuivi par la commune en 2026 est d'absorber les surcoûts dus à la conjoncture auxquels les collectivités font face depuis 2022, tout en conservant une capacité à investir à moyen terme dans des projets.

Une priorité a donc été donnée à :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation et les différentes réformes haussières,
- l'investissement,
- la gestion dynamique du foncier et du patrimoine,
- la poursuite de la maîtrise de l'endettement,
- la recherche de co-financements.

2.1 Prévisions des recettes communales pour l'exercice 2026

Les estimations de recettes pour l'exercice 2026 ont été établies avec prudence en prenant en compte les encaissements du compte financier unique 2025 et les éléments de la Loi de Finances 2026.

Les recettes de fonctionnement :

En 2025, le montant des recettes de fonctionnement augmente de 3.56%, par rapport à 2024, malgré une baisse constatée sur les recettes perçues, prévues en début d'exercice.

Ainsi, en 2026, en tenant compte de ses régularisations, elles afficheront -6.44% pour s'élever à 3 588 407 €.

Des recettes de péréquation horizontale pas encore connues : 249 094 €

Pour l'année 2026, les recettes communautaires sont majoritairement inconnues, hormis l'attribution de compensation. Il est alors prudent de conserver le montant perçu en 2025 pour la DSC et le FPI :

- ✓ Attribution de compensation dont le produit est fixé à 26 876 €,
- ✓ Dotation de solidarité communautaire fixée à 170 529 €,
- ✓ Fonds de Péréquation Intercommunal fixé à 51 689 €.

Une Dotation Globale de Fonctionnement stable : 571 928 €

Pour 2026, et suivant l'application de la Loi de Finances 2026 la DGF de la commune devrait être stable :

- ✓ Dotation forfaitaire établie à 395 592 €, calculée d'après les premiers montants mensuels de versement communiqués,
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale établie à 96 500 €, basée sur le montant perçu en 2025,
- ✓ Dotation Nationale de Péréquation établie à 79 836 €, basée sur le montant perçu en 2025.



Une redevance et droit des services périscolaires stabilisée : 210 000 €

En 2025, la commune d'Alata a enregistré un produit de 184 807.50 € en diminution de -11.86% par rapport à 2024.

En 2026, la recette portée au compte 7067 a été estimée à 210 000 €, soit 190 000 € n-1 et 20 000 € de régularisation sur les anciens exercices.

Les recettes d'investissement :

Les nouvelles recettes inscrites au budget 2026 s'élèvent à 1 691 090 € répartie comme suit :

Subventions d'investissement : 104 265 €

Dotations et fonds divers : 272 845 €

- ✓ Dont **190 000 € au titre du FCTVA**, en diminution de -4.18 % par rapport à 2025, soit 16.404% des dépenses d'investissement éligibles de 2025.

Les dépenses éligibles au FCTVA 2026 représentent 1 168 581 €. La loi de finances 2026 conserve le taux de 16.404 %.

- ✓ Dont **82 845 €** au titre du recouvrement de la **Taxe d'Aménagement**.

Par prudence, est inscrit au budget que 80% de la taxe d'aménagement prévue en 2026 correspondant à 103 581 €.

- 150 autorisations d'urbanisme accordées en 2024 :

1^{er} versement en 2025 : 55 089 €

2nd versement en 2026 : 37 943 €

- 124 autorisations d'urbanisme accordées en 2025 :

1^{er} versement en 2026 : 65 638 €

2nd versement en 2027 : 44 863 €

Pour rappel, un arrêté préfectoral relatif à la Taxe d'aménagement annonce un versement de 2 669 075 € correspondant au projet « Balisaccia », non inscrit au budget par principe de prudence.

Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 313 980 €

2.2 Prévisions des dépenses communales pour l'exercice 2026

Les dépenses de fonctionnement :

En 2026, le fonctionnement de la commune est marqué par une grande instabilité qui impactera l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Il est donc indispensable de les maîtriser.

Comparées au réalisé 2025, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 9% pour atteindre un montant de 3 004 934 €.

Des charges à caractère général en hausse : 866 793 €

Le budget 2026 tient compte de l'inflation de +2% ainsi que des nouvelles dépenses non inscrites à ce jour. Il est ainsi proposé une hausse exceptionnelle de 14.72% par rapport aux charges à caractère général de 2025.

Des dépenses de personnel maîtrisées : 1 587 795 €



La commune désire stabiliser sa masse salariale en palliant les problématiques liées à l'absentéisme.

En effet, le recours au remplacement est moins fréquent.

Il est ainsi envisagé d'augmenter les dépenses de personnels de 2% par rapport au réalisé 2025 afin de tenir compte de l'inflation.

Des charges financières en hausse : 131 545 €

La prévision des intérêts d'emprunts augmente de +4.83% au budget 2026.

Les intérêts courus non échus sur emprunt, correspondant aux intérêts dus par la commune mais qui n'ont pas encore été payés à la clôture de l'exercice, sont inscrits pour -6 020.30 €.

Des dotations aux amortissements : 28 650 €

Dans le cadre des travaux réalisés avec la DGFiP, et pour répondre à l'obligation de la M57 sur la pratique des amortissements, une inscription pour 28 650 € est prévue au budget 2026.

Les régularisations sur le patrimoine de la commune sont en cours, ce qui engendrera de nouvelles régularisations sur les prochains exercices.

Le calcul se base sur un amortissement linéaire, au prorata temporis, pour les immobilisations réalisées. Sont ainsi exclues les immobilisations en cours.

Les objectifs de dépenses réelles de fonctionnement à l'horizon 2028 :

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de présenter leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Le tableau ci-après démontre une réelle volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une variation qui passe à 2% sur les exercices 2027 et 2028.

Ainsi, il est prévu une augmentation **moyenne sur 3 ans** (2026-2028) de 4.33% avec +6.24% des charges à caractère général, +2% des charges de personnel, +8.86% des charges de gestion courante (due à la subvention l'OA et la pénalité SRU), et une diminution de 21% et 8% des intérêts d'emprunts. Les dotations aux amortissements augmenteront à chaque exercice.

	Compte administratif		CFU	Trajectoire Budgétaire prévisionnelle		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT (DRF)	2 539 612	2 692 515	2 756 833	3 004 934	3 065 033	3 126 333
Variation		6,02%	2,39%	9,00%	2,00%	2,00%
dont charges à caractère général (011)	671 139	705 836	755 551	866 793	884 129	901 811
Variation		5,17%	7,04%	14,72%	2,00%	2,00%
dont charges de personnel (012)	1 474 370	1 497 660	1 556 662	1 587 795	1 619 551	1 651 942
Variation		1,58%	3,94%	2,00%	2,00%	2,00%
dont autres charges de gestion courante (65)	242 357	240 565	314 449	385 449	393 158	401 021
Variation		-0,74%	30,71%	22,58%	2,00%	2,00%
dont intérêts d'emprunt (66)	150 410	247 020	125 480	131 545	103 935	95 345
Variation		64,23%	-49,20%	4,83%	-20,99%	-8,26%
dont amortissements des biens (68)				28 650	32 500	36 500
Variation					13,44%	12,31%
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT (RRF)	3 018 768	3 703 904	3 835 592	3 588 407	3 610 060	3 632 071



Concernant le poids des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement, le ratio de 52.84%, largement inférieur au seuil des 80% autorisé, démontre au terme des 3 années des facilités de fonctionnement.

Concernant le poids des frais financiers sur le fonctionnement, le ratio de -8.14% (inférieur au seuil de 10%) démontre une dette maîtrisée.

Les dépenses d'investissement :

Elles représentent 2 681 317 €.

Les engagements municipaux pour ce nouvel exercice tels que décrits ci-après se traduisent par la continuité des opérations engagées sur les exercices précédents et l'engagement d'opérations nouvelles (ON) :

Administration générale de la collectivité : 266 300 € (1 %)

Opération 210 – Indemnités propriétaires : 10 500 €

Opération 202316 – Remplacement ou complément du matériel informatique : 1 000 €

Opération 20204 – Renforcement et modernisation de la téléphonie : 1 000 €

Opération 202203 – Equipement informatique pour les agents de la commune : 7 200 €

Opération 202506 – Mise en œuvre du réseau TOIP (informatique et téléphonie) : 25 000 €

Opération 202519 (ON) – Acquisition de deux défibrillateurs : 3 200 €

Entretien du Patrimoine : 50 426 € (63 %)

Opération 9701 – Travaux de bâtiments divers : 38 150 €

Opération 202302 – Etudes pour la réhabilitation de la mairie du village : 45 000 €

Opération 202307 – Entretien et travaux petit patrimoine communal : 1 000 €

Opération 202311 – Travaux divers au sein de l'église de San Benedetto : 2 370 €

Opération 202414 – Travaux de réhabilitation et extension de la mairie du village : 680 600 €

Opération 202414.1 – Travaux de réhabilitation de la place du village : 711 410 €

Sport : 23 704 € (7 %)

Opération 20205 – Stade Barthélémy Silvani – Mise en accessibilité des équipements : 270 100 €

Opération 202507 – Stade Barthélémy Silvani – Acquisition Mobil Home : 2 000 €

Enseignement : 294 868 € (2%)

Opération 202314 – Outils numériques en vue de la pratique en atelier : 1 500 €

Opération 202502 – Sécurisation de la cour de l'école du Pruno : 17 680 €

Opération 202509 – Installation de rayonnages à l'école du Pruno : 5 000 €

Opération 202516 (ON) – Programmiste pour le groupe scolaire A Balisaccia : 5 000 €

Opération 202610 (ON) – Alarme incendie à l'école du Pruno : 4 000 €

Opération 202610 (ON) – Fenêtres de désenfumage) l'école du Pruno : 7 000 €

Aménagement urbain : 32 462 € (1%)

Opération 9603 – Mobiliers et outillages divers : 10 000 €

Opération 202301 – Mise en place d'une vidéo surveillance sur la commune : 10 400 €

Voirie communale : 1 124 948 € (25%)

Opération 112 – Voiries communales et maçonneries divers : 223 028 €

Opération 202204 – Remplacement poteaux incendie : 10 000 €

Opération 202206 – Création d'un parking haut de Pietrosella : 113 980 €



Opération 202304 – Chemin San Andrea : 65 250 €

Opération 202310 – Voirie Lot A Castagnola : 4 950 €

Opération 202401 – Création d'un giratoire lieudit Trova : 14 120 €

Opération 202403 – Réouverture sentier communal au lieudit Trova : 4 284 €

Opération 202404 – Réhabilitation route communale Pruno : 1 830 €

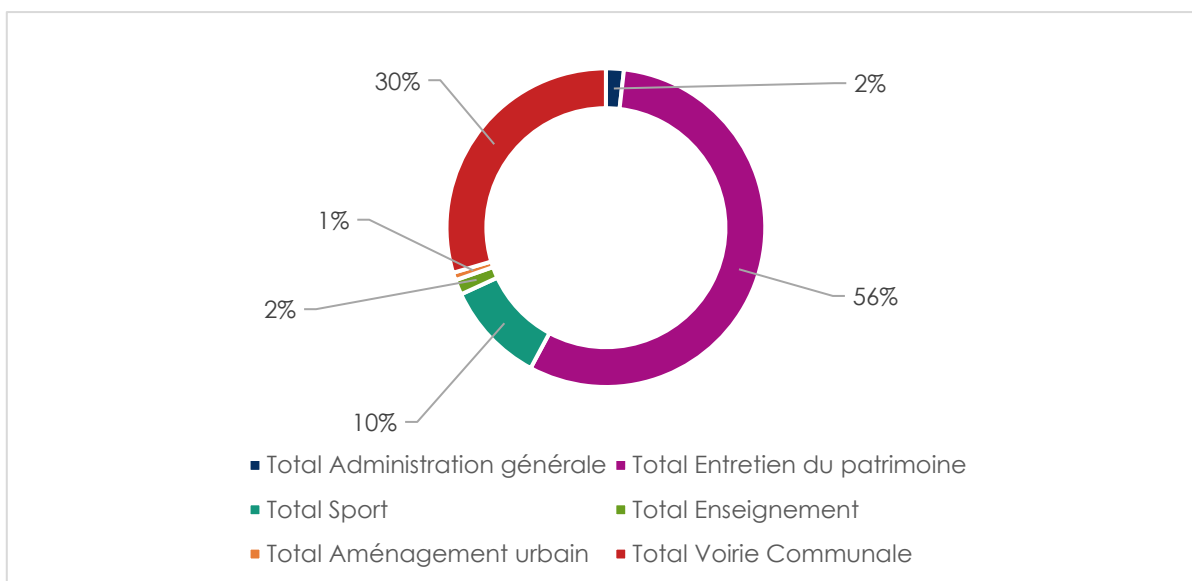
Opération 202406 – Aménagement route communale Fussaglioli : 62 675 €

Opération 202503 – Adressage de la commune : 120 000 €

Opération 202504 – Fourniture de lampadaires solaires : 20 000 €

Opération 202505 – Convention avec la CAPA sur les pluviales : 115 500 €

Opération 202508 – Rails de sécurité routière : 25 000 €



La gestion pluriannuelle :

La commune d'Alata a mis en place une gestion pluriannuelle par le biais d'une gestion des AP/CP. Le tableau ci-après présente les AP/CP pour les exercices 2026 à 2028.

Dépenses d'Investissement							
Opération		Chapitre	Article	CP 2026 avec RAR	CP 2027	CP 2028	AP 2026
202506	Mise en œuvre du réseau TOIP (informatique et téléphonie)	20	2051	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €
Total Chapitre 20				25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €
202302	Etudes pour la réhabilitation de la mairie du village	23	2313	45 000,00 €	25 000,00 €	- €	70 000,00 €
202414	Trav aux de réhabilitation et extension de la mairie du village	23	2313	680 607,26 €	352 659,21 €	54 594,03 €	1 087 860,50 €
202414.1	Trav aux de réhabilitation de la place du village	23	2313	711 415,29 €	37 442,90 €		748 858,19 €
Total Chapitre 23				1 437 022,55 €	415 102,11 €	54 594,03 €	1 906 718,69 €
TOTAL GENERAL				1 462 022,55 €	440 102,11 €	79 594,03 €	1 981 718,69 €

PARTIE IV – Structure et gestion de la dette de la commune



La dette contractée par la commune jusqu'en 2022, a été nécessaire au financement de ses investissements en complément de l'autofinancement disponible.

Depuis 2023, la commune agit sur son niveau d'endettement et n'a pas contracté d'emprunt.

Le profil de l'encours de dette

Selon la charte « Gissler » 100% des emprunts de la commune sont classés 1A, c'est-à-dire le risque le plus faible. La structure d'endettement est saine.

L'encours est constitué de 100% de taux fixe.

Le profil d'extinction de dette

En 2025, la commune d'Alata a remboursé :

- ✓ 125 480 € de charges d'intérêts (compris les ICNE),
- ✓ 216 022 € de capital.

En 2026, les montants inscrits s'élèvent à :

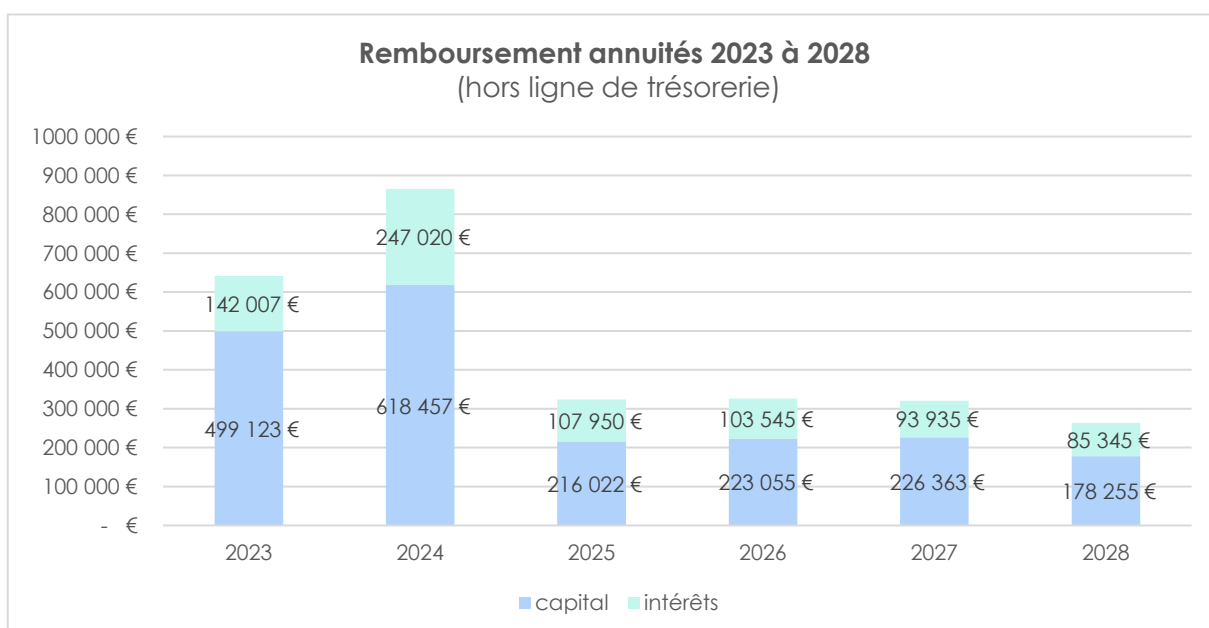
- ✓ 111 545 € de charges d'intérêts (compris les ICNE),
- ✓ 223 055 € de capital.

Courant 2026, la commune remboursera une ligne de trésorerie de 500 000 €.

La commune contractera également un prêt relais d'un montant de 500 000 € afin de pallier le décalage de versement des subventions déjà accordées par nos financeurs.

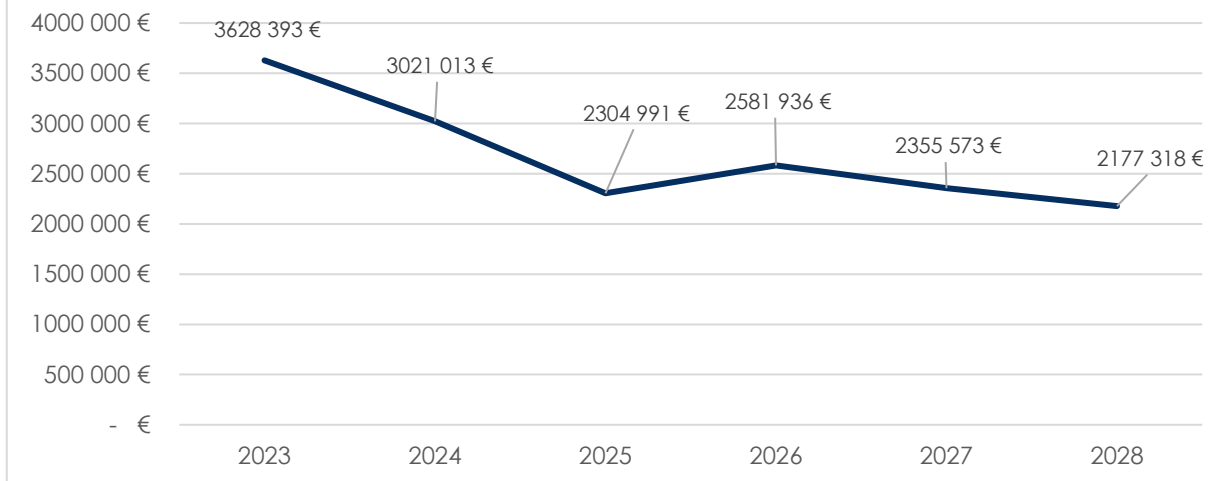
Afin de couvrir les longs délais d'obtention des nouvelles demandes de subvention, un emprunt de 400 000 € devra être souscrit. En effet, sur les seuls dossiers Mairie et Place du village, 998 056 € sont en attente d'accord auprès des services de l'Etat.

Pour rappel, ces prêts pourront être remboursés lors du versement de la TAM relative au projet « A Balisaccia », déjà notifié, pour la somme de 2 669 075 €.





Capital restant dû au 31/12/N (hors ligne de trésorerie)



Les ratios de dette

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux épargne brute (EB/RRF)	15,87%	27,31%	28,12%	16,26%	15,10%	13,92%
Capacité de désendettement (K/EB)	8	3	2	4	4	4
Indice volumétrique d'endettement (dette/RRF)	120%	82%	60%	72%	65%	60%

Seuils des ratios :

- Taux épargne brute (EB/RRF) : <10% : premier avertissement : chute de l'épargne / <7% - situation financière dégradée - Taux moyen est de 13%,
- Capacité de désendettement (K/EB) : < 12 ans,
- Indice volumétrique d'endettement (dette/RRF) : Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.




B.I.T.	Bureau International du Travail
B.P.	Budget Primitif
C.A.	Compte Administratif
C.A.F.	Capacité d'Autofinancement Brut
C.D.G.F.P.T.	Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale
C.F.E.	Cotisation Foncière des Entreprises
C.L.E.C.T.	Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
C.N.F.P.T.	Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale
C.R.T.E.	Contrat de Relance et de Transition Écologique
C.V.A.E.	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
D.E.T.R.	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux
D.F.COM	Dotations Forfaitaires des Communes
D.G.C.L.	Direction Générale des Collectivités Locales
D.G.F.	Dotations Globales de Fonctionnement
D.G.F.I.P.	Direction Générale des Finances Publiques
D.M.T.O.	Droits de Mutation à Titre Onéreux
D.N.P.	Dotations Nationales de Péréquation
D.O.B.	Débat d'Orientation Budgétaire
D.P.E.L.	Dotations Élu Local
D.S.I.L.	Dotations de Soutien à l'investissement Local
D.S.R.	Dotations de Solidarité Rurale
D.S.R.C.	Dotations de Solidarité Rurale "Cible"
D.S.R.P.	Dotations de Solidarité Rurale "Péréquation"
D.S.U.	Dotations de Solidarité Urbaine
E.P.C.I.	Établissement Public de Coopération Intercommunale
F.C.T.V.A.	Fonds de Compensation pour la TVA
F.P.I.C.	Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
F.P.U.	Fiscalité Professionnelle Unique
F.S.R.I.F.	Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France
G.I.R.	Garanties Individuelles de Ressources
I.F.E.R.	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
I.N.S.E.E.	Institut National des Statistiques et des Études Économiques
I.P.C.H.	Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
L.F.I.	Loi de Finances Initiale
L.F.R.	Loi de Finances Rectificative
M.I.T.	Mission d'Intérim Territorial
P.I.B.	Produit Intérieur Brut
P.L.F.	Projet de Loi de Finances
R.O.B.	Rapport d'Orientation Budgétaire
S.M.I.C.	Salaire Minimum de Croissance
S.P.I.C.	Service Public Industriel et Commercial
T.A.	Taxe d'Aménagement (ex T.L.E.)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Publication : 16/04/2026
T.A.S.COM. Taxe sur les Surfaces COMmerciales

Pour l'autorité compétente par délégation
T.C.C.F.E. Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

 T.F.N.B. Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

T.F.P.B. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

T.H. Taxe d'Habitation

T.L.E. Taxe Locale d'Équipement (n'existe plus)

T.V.A. Taxe sur la Valeur Ajoutée

02A-212000061-20260410-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

